

RAPPORTS À LA CHAMBRE

MERCREDI 6 JUIN 1951

Le Comité spécial des affaires des anciens combattants a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité a étudié et approuvé le crédit suivant qui lui a été déferé le 1er mai 1951 :

Poste 650 Aide financière devant être accordée, après le 31 mai 1951, en conformité des règlements que le Gouverneur en conseil édictera, aux anciens combattants inemployables qui touchent une pension en vertu de la Loi des pensions, par suite d'une invalidité qui contribue en grande partie à les rendre inemployables \$2,000,000.

Votre Comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité de présenter une modification à ce poste par

- a) la suppression des mots *en grande partie*, à la sixième ligne dudit poste; et
- b) par l'adjonction des mots : cette assistance financière devant être exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Votre Comité recommande également que le gouvernement étudie de nouveau les demandes qui ont été présentées au gouvernement et au Comité à l'effet que la pension de base accordée à tous les pensionnés en vertu de la Loi des pensions soit augmentée.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
L. A. MUTCH.

MERCREDI 6 JUIN 1951

Le Comité spécial des affaires des anciens combattants a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité a étudié le bill n° 287 intitulé : Loi concernant les avantages destinés aux membres des forces canadiennes, et est convenu de le rapporter avec amendement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
L. A. MUTCH.